

DEFI LYMPHO - Edition 2026

REGLEMENT

L'association « AVML » organise l'opération « DEFI LYMPHO ». Cette mobilisation n'est pas une compétition sportive mais un événement solidaire qui a, avant tout, pour objectif de faire connaître le lymphœdème et de collecter des fonds pour soutenir les actions de l'association.

En vous inscrivant à la course, vous acceptez les modalités et règles exposées ci-après.

ARTICLE 1 : MODALITES

Date : du samedi 6 mars au lundi 31 mars inclus.

Distance : Le participant choisit librement la distance qu'il souhaite parcourir que ce soit en marchant, en courant, à vélo, à ski ou autres, sans minimum de distance attendue.

Objectif : action solidaire à effectuer en courant, en marchant, à vélo, à ski, ou autres

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes à partir du lundi 16 février 2026 à 8h00 et cela jusqu'au mardi 31 mars 2026 à 17h. Elles se font en ligne sur un site dédié (<https://courses-virtuelles.com/defi-lympho/>).

Le tarif de l'engagement est de 5€ (auquel 0,99 euros sont automatiquement ajoutés pour couvrir les frais de gestion de la plateforme digitale). Tous les bénéfices de l'opération (5€ / participant + les dons potentiels versés) seront reversés à l'association AVML.

Les mineurs peuvent participer mais exclusivement sous la responsabilité de leur responsable légal.



Attention : tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de bonne conduite.

A l'issue de leur inscription, les participants ont la possibilité de télécharger leur dossard attestant de leur mobilisation.

ARTICLE 3 : ASSURANCE

Tous les participants déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Ce n'est pas une compétition, c'est une opération solidaire et tous les participants participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. L'activité physique demande un entraînement adapté et tous les participants doivent être en capacité physique de pouvoir réaliser l'activité et la distance choisies.

En s'inscrivant à cet évènement les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l'association « AVML », organisatrice de l'évènement, de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes les blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de l'opération.

ARTICLE 4 : ANNULATION

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier la date ou d'annuler l'évènement sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation du préjudice.

En cas d'annulation, les frais d'inscription seront reversés à l'association.

ARTICLE 5 : DROIT A L'IMAGE- UTILISATION D'IMAGE

Tous les participants autorisent les organisateurs de l'opération ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation (réseaux sociaux par exemple), sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants et de faire appel à la générosité de ces derniers. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle



ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations. Les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données pour la communication de l'AVML. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation : par email à l'adresse challengeavml@gmail.com ou par courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, à « Association Vivre Mieux le Lymphœdème - Service de médecine interne et médecine vasculaire - Hôpital Saint-Eloi, CHU Montpellier - 80 avenue Augustin Fliche - 34295 Montpellier cedex 5 ». Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et de la charte de bonne conduite, et qu'il s'engage à respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.